



Service des formations professionnalisées

## MASTER 2

# Administration et communication des activités culturelles

UE3 Gestion des établissements publics  
culturels  
(Cours de M. LEFEVRE et M. POIGNANT)

**15 mars 2017**

**14h - 16h**

-----  
Aucun document n'est autorisé.

**Ce document est à restituer complété à l'issue de l'épreuve.**

**NOM :** .....

**PRENOM :** .....

Année universitaire 2016-2017

Session 1

**UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE**

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98  
[www.ut-capitole.fr](http://www.ut-capitole.fr)

**UNIVERSITÉ DE TOULOUSE CAPITOLE**  
**MASTER II – ADMINISTRATION DES ACTIVITÉS CULTURELLES**

**Questions sur les entreprises artistiques et culturelles**

1 / Le premier Ministère des Affaires Culturelles fut créé en France en :

1949

1959

1968

2 / Quel est le nom de la personnalité qui en eut la charge ?

.....  
.....

3 / Le Ministère de la Culture peut confier à des personnes de droit privé des missions de service public :

vrai

faux

4 / Les Scènes Nationales sont au nombre de :

30

50

70

5 / Citez 3 autres types d'établissements artistiques et culturels appartenant au réseau national de production et/ou de diffusion soutenu par le Ministère de la Culture.

- .....
- .....
- .....

6 / Les scènes nationales sont des établissements pluridisciplinaires :

oui

non

7 / Elles sont tenues d'assurer au moins :

20 % de recettes propres

30 % de recettes propres

8 / Les Théâtres de ville sont majoritairement soutenus par l'Etat ?

vrai

faux

9 / Lorsque plusieurs collectivités territoriales subventionnent un établissement culturel on parle de :

financements parallèles

financements croisés

10 / Les Directions Régionales des Affaires Culturelles sont l'émanation en région de la :  
 décentralisation                       déconcentration

11 / Un grand nombre d'entreprises culturelles fonctionnent sous une forme juridique appelée :

- Association loi de 1905
- Association loi de 1901
- Association loi de 1945

12 / Une telle association est dite Association à but.....(complétez)

13 / Que signifie cette expression ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

14 / Une association de ce type peut-elle être assujettie à la TVA ?  
 oui                       non

15 / Une association de ce type dispose-t-elle d'un conseil d'administration ?  
 oui                       non

16 / La licence d'entrepreneur de spectacles est délivrée pour :  
 1 an                       2 ans                       3 ans

17 / La licence d'entrepreneur de spectacles est cessible en cas de changement de directeur (directrice)  
 vrai                       faux

18 / Il est possible à un groupe d'amateurs de donner 10 représentations par an sans détenir la licence d'entrepreneur de spectacles  
 vrai                       faux

19 / Le budget d'une entreprise culturelle doit être équilibré en charges et produits  
 vrai                       faux



24 / Quelles autres charges en dehors du coût plateau un producteur est-il amené à intégrer généralement au prix de vente de son spectacle ?

.....

.....

.....

.....

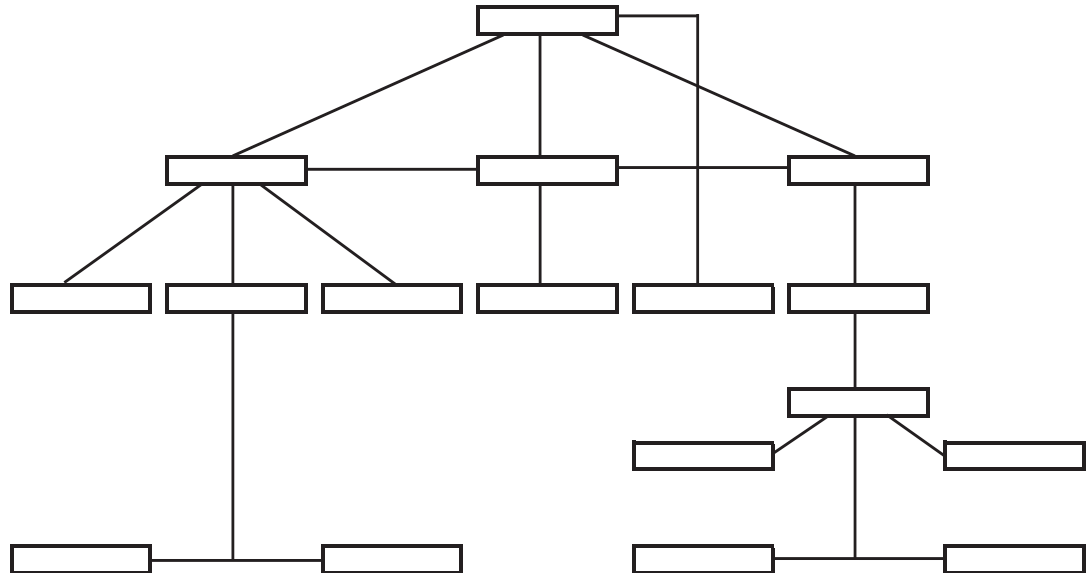
.....

.....

25 / Dans l'organigramme de l'établissement culturel ci-joint placez les personnes selon leurs fonctions et leur position hiérarchique.

**ORGANIGRAMME**

administrateur
attaché à la communication
chargé d'accueil
chargé d'accueil
comptable
directeur
directeur technique
machiniste
machiniste
régisseur général
régisseur lumière
régisseur plateau
régisseur son
relation public / adulte
relation public / jeune
secrétaire de direction
secrétaire général



## Questions sur la gestion financière

1 / Dans un budget, expliquez la différence entre les charges fixes et les charges variables.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

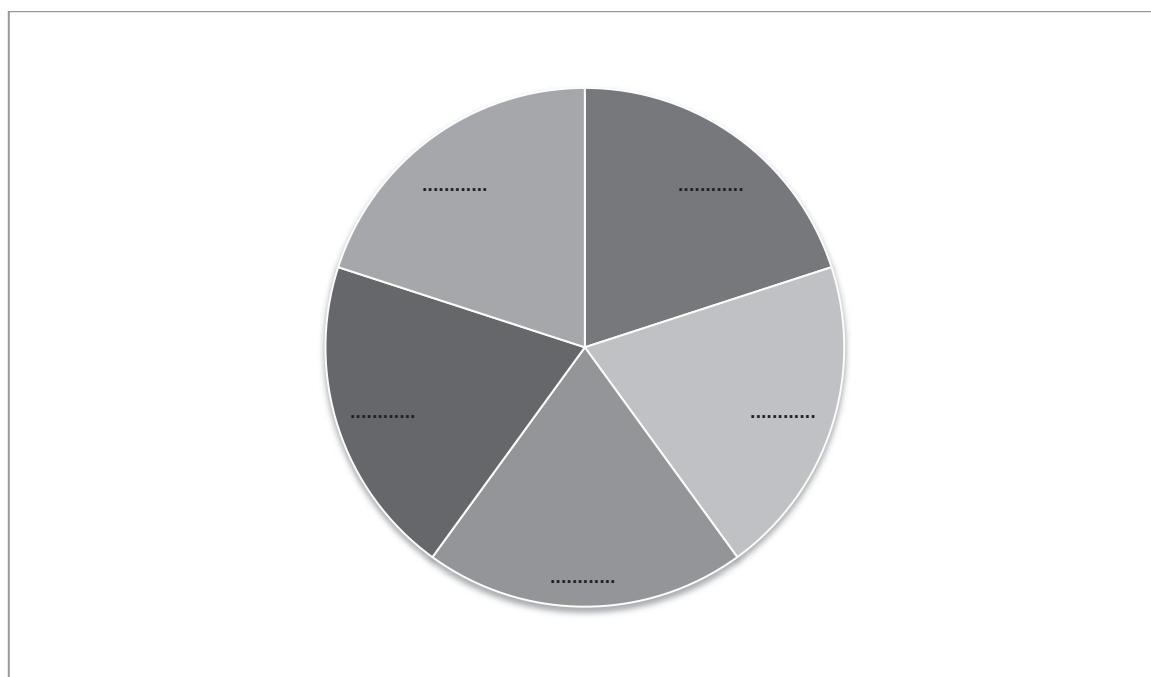
.....

.....

2 / Quelles sont les taux de TVA appliqués dans le spectacle vivant et pour quelles opérations ?

- |                        |                                 |                                 |                                 |
|------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| • Subventions          | 2,10 % <input type="checkbox"/> | 5,50 % <input type="checkbox"/> | 20,00% <input type="checkbox"/> |
| • Achat d'un spectacle | 2,10 % <input type="checkbox"/> | 5,50 % <input type="checkbox"/> | 20,00% <input type="checkbox"/> |
| • Billetterie          | 2,10 % <input type="checkbox"/> | 5,50 % <input type="checkbox"/> | 20,00% <input type="checkbox"/> |

3 / D'où proviennent les ressources d'une Scène Nationale ?







**CHARGES**

**PRODUITS**

TOTAL CHARGES	TOTAL PRODUITS